



**La Ville de Millau recherche  
un Responsable voirie et éclairage public (F/H)  
(recrutement en externe par voie statutaire ou contractuelle)  
Cadre d'emplois des Techniciens (catégorie B) à temps complet**

La commune de Millau (Aveyron), 23000 habitants, se situe à une heure au Nord de Montpellier, au cœur des Grands Causses. Ville-centre du Parc Régional des Grands Causses, Siège de la Communauté de Communes, elle constitue une des portes d'entrée du territoire, classée au Patrimoine mondial de l'Unesco pour l'agro-Pastoralisme.

Sous l'autorité du Directeur du Centre Technique Municipal, il encadre, organise et pilote le service voirie et éclairage public.

Assure un niveau de service garantissant la sécurité des agents et des usagers. Définit le schéma directeur de la voirie et la stratégie pluriannuelle d'investissement et de maintenance du réseau, afin de permettre, l'entretien préventif et curatif du patrimoine de voirie et de son parc d'éclairage public, la prise en compte de la diversité des usages et la sécurité des usagers.

**Technicité :**

- Élaboration du programme d'entretien
- Prévention et gestion des crises liées à des événements exceptionnels
- Organisation du maintien de la viabilité hivernale et des intempéries
- Planification et programmation des opérations de voirie
- Choix des modalités de réalisation des études préalables et de conception
- Management de la sécurité routière
- Gestion et maintenance durable des réseaux d'éclairage public
- Diagnostic du patrimoine de voirie à travers des outils adaptés
- Hiérarchisation du réseau en fonction des services définis pour les usagers
- Proposition d'aménagement et de maintenance du patrimoine de voirie
- Identification des aléas pouvant impacter le patrimoine de voirie
- Analyse des risques sur le territoire
- Dialogue avec l'ensemble des intervenants sur les réseaux
- Définition d'une politique de maintenance et de réduction de la consommation énergétique du parc d'éclairage public
- Hiérarchisation, diagnostic et proposition de niveaux de service
- Gestion administrative, technique et financière
- Montage des marchés publics liés au service
- Élaboration et suivi du budget du service
- Contrôle de la réactivité des services rendus

### **Exigences spécifiques :**

Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits

Connaissances en normes de sécurité

Prises d'initiatives dans des interventions d'urgence en entretien curatif et en signalisation temporaire, en sachant situer la limite de ses compétences et de ses responsabilités

Management du service

### **Les savoirs :**

#### **- Les SAVOIRS/ SAVOIR FAIRE:**

Observation, veille du patrimoine

Planification, protection, prévention

Dispositifs de veille et d'alerte face à la réalisation d'aléas : les autres gestionnaires de patrimoine de voirie sur le territoire, CRICR, Météo France, ASN, services de prévision des crues, services de la Préfecture (COD), forces de l'ordre, industriels, etc.

Techniques d'analyse et de diagnostic de la voirie (chaussées, équipements, dépendances, ouvrages etc.)

Actions de préventions et de réduction du bruit ciblées, efficaces et aux coûts optimisés

Stratégies et techniques d'entretien courant, préventif et curatif

Entretien des différents éléments constitutifs de la voirie

Enjeux de la viabilité hivernale sur un territoire

Définition, délimitation, classification et consistance du domaine public

Définition d'une politique par niveaux de service (PEVH, PIVH)

Élaboration et maintenance du DOVH

Mise en place des systèmes d'astreinte et de surveillance

Procédures de classement et déclassement de la voirie

Usage des fondants et des abrasifs et leurs impacts sur l'environnement

Intervention coordonnée du matériel et des véhicules

Missions du MOA (maître d'ouvrage), de l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) et du MOE (maître d'œuvre)

Loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique) appliquée aux infrastructures routières et aux réseaux

Équipements dynamiques

Structure d'un réseau d'éclairage public

Maintenance préventive et curative des réseaux d'éclairage public

Obligations réglementaires

Typologies des ouvrages d'art (maçonnerie, béton armé et précontraint, métalliques et mixtes) et pathologies spécifiques

Facteurs d'accidents liés à l'infrastructure en urbain et en interurbain

Programmation pluriannuelle d'investissement et cohérence avec les stratégies d'aménagement du territoire

Cycle de vie d'une infrastructure routière et coût global d'un équipement

SIG routier

Aménagements de sécurité

Obstacles latéraux

Gestion des abords de voirie sans produit phytosanitaire

Éco-conduite

Procédure d'appel d'offre et d'achat public

Normes et règles de sécurité pour les travaux

- **Les SAVOIR ETRE :**

Disponibilité  
Autonomie  
Sens des responsabilités  
Travail en équipe  
Sens du service public  
Rigueur

**Particularités et contraintes :**

Travail en extérieur et en bureau

Astreinte permanente (hormis période congés) et présentiel lors d'opérations ou d'événements exceptionnels tels que : activation et prise en charge des diverses interventions terrain inscrit au PCS, viabilité hivernale (nuits, dimanche et jours fériés).

**Horaires de travail :**

- Temps complet, horaires irréguliers  
- 29 jours de congés annuels (hors jours de fractionnement) et 21.5 jours d'ARTT et 13 heures d'ARTT (journée de solidarité déduite).

**Rémunération :**

Conditions statutaires + RIFSEEP + 13<sup>ème</sup> mois + prime estivale + NBI

**Avantages :**

CET, participation employeur pour la prévoyance et Comité d'action sociale.

**Date de prise de fonction :**

Dès que possible

**Date limite de réception des candidatures :**

25 novembre 2022

**Adressez votre candidature à :**

Madame la Maire – Hôtel de ville – 17 avenue de la République 12100 MILLAU ou [drh@millau.fr](mailto:drh@millau.fr)

Contacts :

Jonathan GIEN - Secrétariat CTM – Tél : 05 65 60 97 40

Sophie NOYRIGAT – Assistante RH – Tél : 05 65 59 50 04